



Rejet de prélèvement tandis que le compte était positif

Par **Rodolphe Grousset**, le **20/02/2018** à **10:42**

Bonjour est-ce qu'un banquier a le droit de rejeter un prélèvement qui est déjà passé en ayant le compte créditeur et que ensuite pour faire passer ses frais de banque il le rejette
Merci pour vos réponses je les attends impatientement

Par **Visiteur**, le **20/02/2018** à **11:35**

Bonjour,
il rejette un prélèvement déjà passé ? C'est un prélèvement mensuel qui passe habituellement sauf ce mois ci ? Et tout ça pour de simples frais de banque ? Je sais que les banquiers ont parfois une moralité douteuse et un esprit mercantile très affûté, mais de là à pinailler sur quelques euros en frais de banque ? Il doit y avoir une autre raison ?

Par **Rodolphe Grousset**, le **20/02/2018** à **12:24**

Oui quand se prélèvement s'est présenté notre compte était créditeur, Nous sortons d'une situation financière très difficile du coup pas le droit au découvert et vu qu'il nous on pris des agios pour le mois dernier pour compenser il nous rejette se prélèvement des impôt de surcroît. On t-il vraiment le droit?

Par **youris**, le **20/02/2018** à **14:11**

bonjour,
donc en fait, je comprends que lorsque ce prélèvement s'est présenté, compte tenu des agios prélevés par la banque, votre compte n'était pas créditeur, mais était débiteur d'ou la décision de la banque de rejeter ce prélèvement.
une banque n'est jamais obligé de consentir une autorisation de découvert.
salutations